



Congés et cdd: comptage et modalités

Par **Agathe de Blouse**, le **05/05/2008** à **11:16**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis le 3/01/08 jusqu'au 18/07/08 pour un remplacement maternité. Mon entreprise n'a aucune convention collective.

Je sais que je "gagne" 2,5 jours de congés par mois que je souhaite prendre afin qu'ils ne me soient pas payés en fin de contrat (soit 17 jours). Mais mon employeur me dit que pour [s]chaque[/s] vendredi posé en congés payés le samedi suivant est [s]automatiquement[/s] posé en congés également.

Me confirmez-vous que ceci est bien possible [s]à chaque fois[/s]? Que si, en gros, je me fais des week-ends prolongés en posant mon vendredi je perds également mon samedi suivant?

Quid du fait de poser mon vendredi 2 mai et 9 mai?

J'ai déjà entendu parler de la prise de congés du samedi si le système de comptage est en jours ouvrables mais il me semblait que ça n'était qu'une fois par an.

Merci de votre aide!

Agathe.